



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Paris, le 9 mars 2020

Communiqué de presse
Coronavirus : priorité aux mesures de précaution

M. Frédéric Petit, député des Français établis à l'étranger (Allemagne, Europe centrale, Balkans) suspend toutes ses activités publiques jusqu'au 19 mars 2020 et s'impose une période de confinement jusqu'à cette date, par mesure de précaution.

Ayant passé les trois dernières semaines à l'Assemblée nationale où trois cas de Covid-19 ont été déclarés à ce jour, M. Frédéric Petit est de ce fait potentiellement porteur sain du virus. Le député a donc pris la décision de respecter les consignes sanitaires données par le président de l'Assemblée nationale et de rester 14 jours en quarantaine.

En prenant cette décision, M. Frédéric Petit souhaite avoir un comportement responsable et citoyen. Il ne veut en aucun cas prendre le risque de contaminer ses interlocuteurs et contribuer à la propagation du Covid-19. Il reste néanmoins confiant dans la capacité des autorités sanitaires à contenir l'épidémie.

M. Frédéric Petit avait prévu de consacrer les deux semaines de fermeture de l'Assemblée nationale à des visites et réunions en circonscription, notamment à Bucarest, Bratislava, Łódź, Düsseldorf et Francfort. Il a décidé d'annuler ces déplacements et reprendra ses activités 14 jours exactement après avoir été pour la dernière fois en contact avec ses collègues de l'Assemblée nationale, à savoir le jeudi 19 mars à Düsseldorf (Allemagne).

M. Frédéric Petit informe par ailleurs ses concitoyens de la 7ème circonscription qu'il adaptera son agenda en fonction de l'évolution de l'épidémie et des informations qui seront délivrées par les autorités sanitaires.

Un point sera fait le 16 mars prochain, suivi éventuellement d'un nouveau communiqué.

Contact presse

Nadia Salem
presse@fredericpetit.eu – 06 63 62 81 45